

PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC  
MÉMOIRE PRIVÉ

Je suis résident de Lac-Mégantic.

En plus d'avoir été touché directement par la tragédie de juillet 2013, comme beaucoup de citoyens, j'ai participé aux nombreuses activités de réflexion sur la reconstruction de notre ville, qui se sont tenues de 2013 à aujourd'hui.

Pourquoi un mémoire privé, sans présentation publique

Je désire exprimer par ce mémoire mon point de vue sur le projet. La démarche du BAPE m'apparaît importante et je souhaite y participer.

Par contre, je souhaite que cette démarche ne soit pas publique, de façon à respecter au maximum les différents points de vue, dont certains sont différents du mien.

Notre communauté est petite, tissée serrée et plusieurs de nos citoyens ont subi des pertes importantes et des préjudices sérieux. Plusieurs de mes voisins seront touchés plus ou moins de près par la voie de contournement et peuvent, pour des raisons personnelles évidentes, être en désaccord.

Donc, en respect à leur position et pour éviter de créer des malentendus fâcheux et inutiles, je ne souhaitais pas présenter publiquement ce mémoire.

En faveur du tracé proposé par la Ville, mais avec une **gare de triage dans le parc industriel**

Depuis le début des réflexions sur cet important projet, je me suis tenu informé des différents scénarios. J'ai écouté les présentations et discussions publiques, par la rediffusion web des 11 et 12 juin du BAPE.

J'ai aussi lu quelques rapports techniques et écouté les argumentaires des opposants aux projets.

Considérant:

- Que Lac-Mégantic est en bas d'une des pentes les plus importantes du réseau ferroviaire canadien.
- Qu'une voie de garage est en utilisation en haut de cette pente (Nantes).
- Que la tragédie de juillet 2013 est en partie due à ces composantes topographique et opérationnelle.
- Que la population de Lac-Mégantic a subi un traumatisme important et que le passage des trains dans son centre-ville pose et posera pour longtemps encore un stress significatif aux citoyens.
- Que les activités ferroviaires sont importantes pour nos entreprises régionales.
- Que les produits et marchandises transportés par le réseau ferroviaire comportent et comporteront de plus en plus de matières dangereuses.

À la lumière de toutes ces informations, il m'apparaît :

- Que le projet de déplacement de la voie ferrée et de la réalisation d'une voie de contournement de la ville de Lac-Mégantic est tout à fait justifié.
- Que le retrait de la voie ferrée du centre-ville de Lac-Mégantic contribuera à accroître un climat de sécurité pour les citoyens.
- Que le retrait de la voie ferrée du centre-ville de Lac-Mégantic permettra d'éliminer des contraintes d'aménagement urbain importantes (4 passages à niveau, un viaduc avec un terre-plein important qui sépare Ste-Agnès de Fatima).
- Qu'un travail technique sérieux a été réalisé pour identifier le meilleur tracé possible pour éloigner du centre-ville la circulation ferroviaire, le tout dans un cadre budgétaire qui permettra la réalisation du projet.
- Que la Ville de Lac-Mégantic, les Municipalités de Frontenac et Nantes ont travaillé ensemble dans le meilleur intérêt de leur population pour trouver le meilleur compromis possible.
- Que le tracé proposé, bien qu'imparfait, semble être le meilleur.

#### Une gare de triage dans le parc industriel

Le projet proposé prend tout son sens s'il inclut l'implantation d'une gare de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic, au point le plus bas.

En effet, il ne fait aucun sens de maintenir la voie de garage à Nantes, en haut de la pente et avec pour conséquence de conserver un potentiel important d'accident.

#### Points à considérer

- Je pense que le projet tient à cœur à la grande majorité des citoyens de Lac-Mégantic, bien que ce sont les quelques opposants qui se sont fait principalement entendre lors des audiences publiques. Il faut comprendre que dans une petite municipalité comme Lac-Mégantic, il peut être inconfortable de s'exprimer publiquement pour le projet, alors que nos voisins seront touchés par le nouveau tracé. Personne ne souhaite voir passer le train près de chez lui. Cette réaction est compréhensible. À l'écoute des audiences publiques, j'ai l'impression que c'est ce qui fut principalement exprimé.
- Finalement, il m'apparaîtrait important que ces citoyens qui seront touchés de près ou de plus loin (jusqu'à 250 m) soient justement et équitablement compensés pour les préjudices que leur causera l'implantation de la voie de contournement. La simple valeur marchande ne devrait pas être le seul critère pour l'établissement de la compensation qui leur sera versée.

Merci

Mario Blais